



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 55539

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la nécessité de renforcer la prévention des accidents domestiques, qui seraient responsables du décès de 500 jeunes par an. Il souhaite connaître les initiatives que souhaite prendre le Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, des actions de communication et de prévention des accidents de la vie courante ont été engagées, notamment pour réduire la mortalité des jeunes de moins de quinze ans due à ces accidents. L'Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (INPES) produit chaque année des documents et organise des campagnes de communication sur la prévention des accidents de la vie courante. Ces messages sont essentiellement relayés par les professionnels de santé (médecins, puéricultrices, PMI...), et, dès la maternelle, par les enseignants et les éducateurs. Des progrès incontestables ont été accomplis depuis les années quatre-vingt, mais le nombre d'accidents reste très préoccupant. Le rapport annexé à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 a fixé comme objectif la réduction de 50 % de la mortalité par accidents de la vie courante des jeunes de moins de quinze ans d'ici 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une amélioration des connaissances mais aussi par une meilleure surveillance et la mise en place d'un dispositif d'alerte. À cette fin un laboratoire d'analyse et de prévention des accidents de la vie courante va prochainement être mis en place pour permettre de mieux identifier les causes des accidents et les facteurs comportementaux et ainsi mieux cibler les actions de communication et développer les modes de prévention les plus adaptés. L'objectif contenu dans la loi de santé publique sera repris au niveau interministériel dans le plan national de prévention des accidents de la vie courante, en cours de rédaction. Le ministère chargé de la santé est associé à la préparation de ce plan, conduite par le ministère chargé de la consommation. Ce plan permettra de renforcer la collaboration entre les services dans un souci de lutter plus efficacement contre les accidents de la vie courante. Enfin, une refonte du carnet de santé étant actuellement en cours, une attention particulière sera apportée aux messages de prévention à inclure en matière d'accidents de la vie courante.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55539

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 503

**Réponse publiée le** : 26 avril 2005, page 4384